

Plus haut et plus loin ensemble

Bureau du médecin-hygiéniste en chef

Plan stratégique 2012 – 2015

Plus haut et plus loin ensemble
Bureau du médecin-hygiéniste en chef
Plan stratégique 2012 – 2015

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

www.gnb.ca

2012.11

ISBN 978-1-4605-0122-1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table des matières

Message de la médecin-hygiéniste en chef	3
Résumé	5
<i>Plan stratégique en un coup d'œil</i>	6
Introduction	7
Contexte	8
Structure du plan	10
Principes fondamentaux	12
<i>Notre vision</i>	12
<i>Notre mission</i>	12
<i>Nos valeurs</i>	12
<i>Principes directeurs</i>	13
<i>Buts</i>	13
Le plan stratégique	14
<i>Priorités et objectifs stratégiques, justifications et activités clés</i>	14
Sommaire	16
Prochaines étapes	18
Conclusion	18
Références	18



Message de la médecin-hygiéniste en chef



Il me fait plaisir de présenter le plan stratégique *Plus haut et plus loin ensemble* du Bureau du médecin-hygiéniste en chef (BMHC) du Nouveau-Brunswick.

Le plan stratégique correspond à une étape importante pour le Bureau du médecin-hygiéniste en chef. En plus de formuler des objectifs généraux sur lesquels s'appuient nos priorités stratégiques et nos activités clés, ce plan indique clairement les domaines où axer nos efforts au cours des trois prochaines années.

Au cours de la dernière décennie, les attentes des responsables de la santé publique ont beaucoup augmenté, et ce, dans tous les secteurs de notre mandat de promotion, de protection et d'amélioration de la santé de la population. C'est également le cas au Nouveau-Brunswick. Compte tenu des budgets qui rétrécissent et des demandes qui augmentent, il est important de planifier stratégiquement pour être en mesure de poursuivre notre travail actuel tout en restant proactifs dans notre cheminement en vue de répondre aux besoins en évolution constante. Nous avons instauré un processus de planification à l'échelle de la division dans le but d'élaborer des activités clés et de mettre en lumière les enjeux que nous devons aborder en vue de renforcer notre capacité d'influer sur la santé de la population du Nouveau-Brunswick.

Le plan tient compte du fait que nous devons réfléchir à nos méthodes de travail. Plus de 95 p. 100 des sommes consacrées aux soins de santé— sommes qui correspondent à près de la moitié du montant total du budget provincial— vont à la prestation de soins de santé aux personnes, en général après qu'elles soient tombées malades. Le milieu de la santé publique doit donc faire preuve de leadership et demander que l'on accorde plus de place aux approches en amont axées sur la population. Nous devons continuer de nous éloigner du travail agréable et gratifiant auprès des patients pour établir des partenariats et des relations avec les organismes et les collectivités. Nous devons consacrer de plus en plus de temps à mettre en commun nos connaissances, notre savoir-faire et notre expérience avec ceux qui assument des rôles importants pour que les gens soient en santé. C'est ce que nous devons faire si nous voulons remplir notre engagement à améliorer, à promouvoir et à protéger la santé des habitants du Nouveau-Brunswick tout en favorisant un virage dans la manière dont nous concevons et planifions la santé en tant que province.

Je suis fière, surtout, des valeurs et des principes directeurs que nous avons élaborés pour le Bureau du médecin-hygiéniste en chef, car nous y sommes arrivés grâce à une approche de consultation auprès de nos employés. Les principes directeurs correspondent aux fondements de la pratique en santé publique, sont conformes aux valeurs de la fonction publique provinciale et constituent un moyen authentique d'exprimer ces valeurs tout en tenant compte de la culture et de la singularité du domaine dans lequel nous travaillons.

Alors que nous nous efforçons de promouvoir et bâtir une population en santé au Nouveau-Brunswick, je vous invite et vous incite à réfléchir à la manière dont vous pourriez avoir une influence sur des changements qui visent l'amélioration, la promotion et la protection de la santé de la population...

Alors que nous nous efforçons de promouvoir et bâtir une population en santé au Nouveau-Brunswick, je vous invite et vous incite à réfléchir à la manière dont vous pourriez avoir une influence sur des changements qui visent l'amélioration, la promotion et la protection de la santé de la population, que ce soit en transformant vos propres comportements liés à la santé ou en vous engageant au sein de votre collectivité ou de divers comités ministériels pour l'établissement de politiques gouvernementales vigoureuses, efficaces et sensibles.

Avec le recul sur mes quatre années passées en tant que médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick, je crois être plus consciente des enjeux urgents en matière de santé publique auxquels la population de la province doit faire face. Je suis extrêmement fière du travail et des progrès que nous avons faits en si peu de temps. Je suis convaincue que, si nous faisons en sorte que la santé publique devienne l'affaire de tout le monde et abordons ces enjeux de front, ne serait-ce que par de petits gestes, nous pourrions en fin de compte réaliser des changements significatifs et viables qui aideront nos collectivités à rester en santé tout en aidant à contenir la croissance des investissements en santé.

En bref, *Plus haut et plus loin ensemble* établit des priorités claires et définit les activités clés que nous nous chargerons d'entreprendre et d'évaluer. J'ai hâte de voir le plan se déployer au cours des trois prochaines années, alors que le Bureau continuera de soutenir la vision que nous partageons tous : une population en santé au Nouveau-Brunswick.

Pour conclure, j'aimerais exprimer ma sincère gratitude à toutes les personnes qui ont pris part à la réalisation du plan stratégique pour le Bureau du médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick. Ce plan est réellement le fruit d'un travail d'équipe et une excellente occasion de nous mettre au défi de réaliser notre vision et notre mission. Merci.

Soumis respectueusement,



D^{re} Eilish Cleary,
Médecin hygiéniste en chef

Résumé

Ce plan stratégique décrit les domaines que la division croit avoir besoin d'un recentrage et d'attention au cours des trois prochaines années.

La thématique du présent plan stratégique est de cultiver les racines profondes qui se sont déjà ancrées et de nous permettre d'aller « Plus haut et plus loin ensemble ». Pour y arriver, nous prévoyons continuer d'améliorer notre surveillance, notre évaluation et le renforcement de nos connaissances. Nous voulons nous assurer que nous optimisons nos efforts de prévention liés aux risques pour la santé de types industriels ou autres et aux blessures non intentionnelles et nos efforts de promotion de l'innocuité des aliments et d'une alimentation saine. Nous voulons axer nos efforts notamment sur la création d'un plan d'action pour la santé des enfants, l'amélioration de la santé des populations des Premières Nations et le règlement d'anciennes questions d'inégalités en matière de santé dans différents secteurs. L'éducation, la revendication ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes sont au cœur du présent plan destiné à renforcer la capacité organisationnelle et à garantir de plus grandes efficacités à l'avenir, tout en améliorant les futures pratiques en santé publique dans l'ensemble de la province.

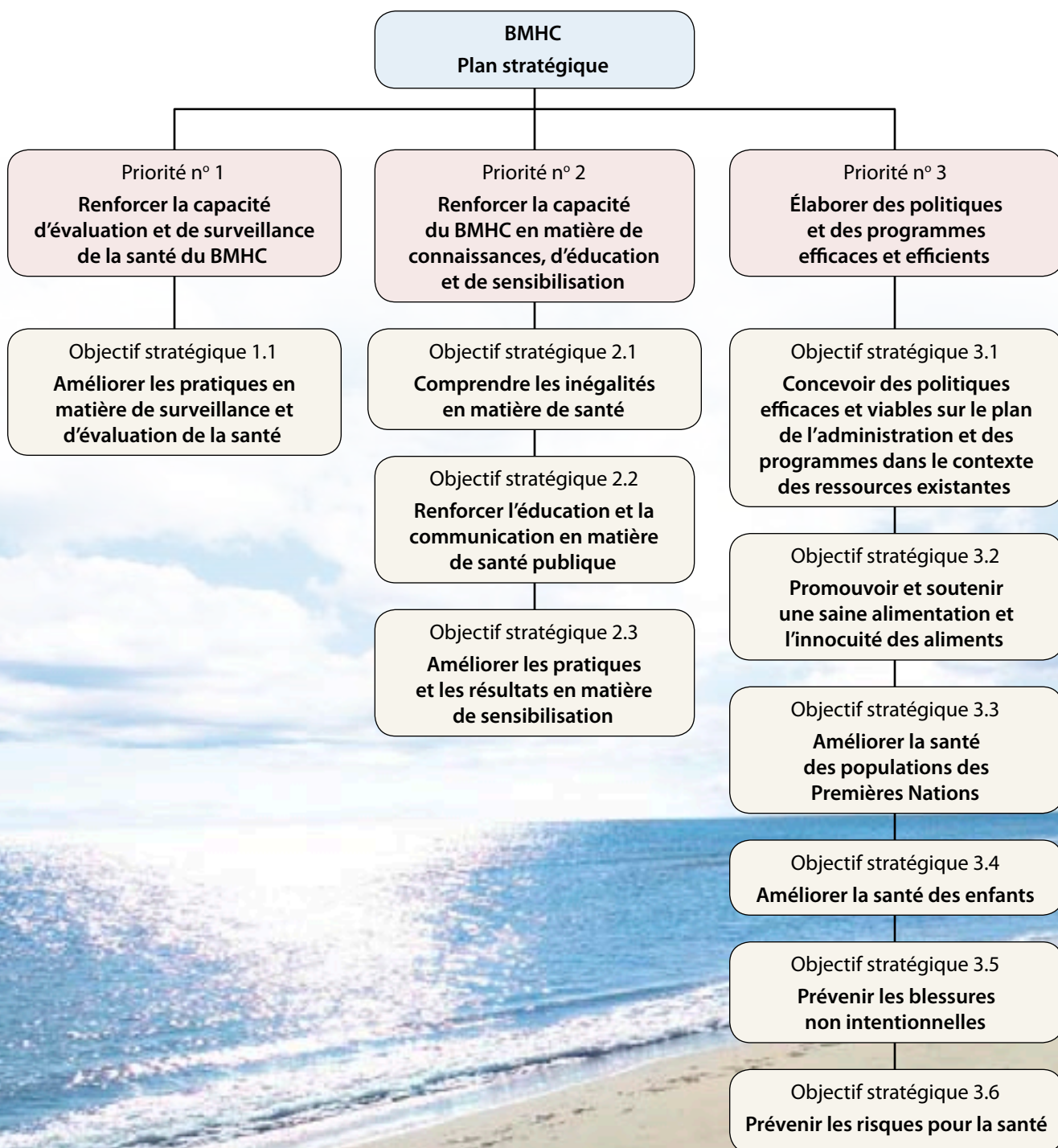
On trouvera également dans le plan un profil concis de qui nous sommes et de ce que nous faisons, afin d'établir un contexte et d'illustrer les activités et les responsabilités actuelles du BMHC. Nous considérons comme des « acquis » le travail d'envergure continu que nous effectuons déjà. Les travaux interdépendants réalisés avec les partenaires et les intervenants du réseau de santé du Nouveau-Brunswick resteront au cœur de nos activités, et les activités clés qui découlent de nos priorités stratégiques seront intégrées au cours de la période de planification en tant que « nouveau travail ». Pour y arriver concrètement et de manière réaliste, nous comprenons que l'élaboration de nouveaux plans de travail doit se faire de manière réfléchie en tenant compte des « acquis » pour nous assurer que les uns éclaireront et soutiendront les autres. Le plan aura ainsi une qualité d'émergence au fur et à mesure que l'on repérera les pratiques désuètes et qu'on les remplacera par de meilleures pratiques.

Dans le cadre du processus d'élaboration du présent plan, nous avons dû clarifier les valeurs et la vision du BMHC, ce qui a enrichi nos principes directeurs et nous a permis de réaffirmer nos objectifs en matière de santé publique. Avant d'explorer les priorités stratégiques, nous avons effectué un exercice crucial, soit celui d'établir et de réaffirmer la vision philosophique et les fondements éthiques de notre mandat. Cela nous a apporté la confiance et la rigueur conceptuelle nécessaires à nos réflexions et à nos prises de décisions futures. Ce qui suit à la page suivante est un organigramme qui résume les priorités stratégiques, les objectifs stratégiques et les activités clés du plan.

Le BMHC s'efforcera d'atteindre les objectifs du présent plan, tout en réalisant sa mission globale : **améliorer, promouvoir et protéger la santé des habitants du Nouveau-Brunswick**— par l'entremise de la collaboration, du renforcement des connaissances, de l'innovation, du renforcement des capacités et de politiques et programmes améliorés.



Plan stratégique en un coup d'œil



Introduction

La planification stratégique est le processus par lequel un organisme définit sa stratégie, ou son orientation, et prend des décisions sur l'allocation de ses ressources pour mettre en œuvre cette stratégie, y compris les ressources financières et humaines. C'est l'évaluation formelle de la voie que l'organisme suivra à l'avenir. Pour établir où il s'en va, l'organisme doit savoir sa position actuelle et la destination qu'elle souhaite atteindre, ainsi que la manière dont elle s'y rendra. Habituellement, on considère qu'un plan stratégique est une feuille de route servant à établir là où l'organisme entend se rendre au cours des trois prochaines années.

Alors que l'on est de plus en plus conscient des enjeux de santé publique, on a de plus en plus d'attentes envers le personnel de la santé publique et on exige davantage de lui pour ce qui est de promouvoir, de protéger et d'améliorer la santé des habitants du Nouveau-Brunswick. Le Bureau du médecin-hygiéniste en chef a connu une croissance substantielle en termes d'effectif et de capacité pour répondre à ces attentes et à ces demandes. De plus, au cours des dernières années, ceux qui occupent les postes de dirigeants ont constaté que le personnel brillant et dynamique était en quête d'orientation et d'une vision communes en santé publique. Maintenant qu'une équipe de gestion cohérente est en place depuis plus d'une année et que le personnel est presque complet, le moment est parfait pour entreprendre une planification stratégique si nécessaire pour apporter au personnel une vision et une orientation communes.

Au cours de l'élaboration du plan stratégique, il est nettement apparu que le plan devait s'appuyer sur des notions d'éthique. L'éthique est un élément fondamental de la pratique en santé publique et du professionnalisme au même titre que la prise de décisions fondée sur des données probantes. L'éthique de la santé publique inclut à la fois les normes de soins et le devoir de fournir des soins. Ces principes éthiques incarnent les valeurs et les principes qui orientent les mesures destinées à améliorer, à promouvoir et à protéger la santé, et on doit pouvoir compter sur eux, surtout en cas d'incertitude ou de controverse.

Ce plan est l'aboutissement d'un processus qui a duré seize mois, au cours desquels se sont déroulés des discussions, des dialogues et des échanges avec les membres du personnel tant des régions que du bureau central. De plus, des représentants des régies régionales de la santé, qui assument aussi la responsabilité de la prestation de programmes et de services de santé publique, ont été consultés dans le cadre de l'élaboration de ce plan. Ce plan stratégique répertorie des priorités stratégiques, des objectifs qui correspondent à ces priorités et des activités clés sur lesquels le BMHC axera ses efforts au cours des trois prochaines années.



Contexte

Par santé publique, on entend les efforts organisés déployés par une société pour maintenir les personnes en santé et éviter les blessures, les maladies et les décès prématurés. Il s'agit d'un mélange de programmes, de services et de politiques qui visent à protéger et à favoriser la santé d'une population. La santé publique s'intéresse à la population dans son ensemble en travaillant avec les particuliers et les collectivités et englobe un large éventail d'activités réalisées par les trois ordres de gouvernement (fédéral, provincial/territorial et local). Pour que les services de santé publique soient une réussite et efficaces, il faut que toute une gamme de personnes et d'organismes collaborent dans l'intérêt de la santé de la population. Les travaux sont réalisés dans le cadre d'efforts conjugués des partenaires des secteurs public et privé. Les programmes, les services et les établissements concernés insistent sur la prévention des maladies, les besoins de l'ensemble de la population en matière de santé ainsi que sur la protection du grand public contre les risques d'exposition ou d'événements nuisibles. S'il est vrai que les activités et initiatives particulières en matière de santé publique peuvent évoluer au diapason des percées technologiques, des valeurs sociales et des besoins changeants de la population, les objectifs restent en revanche les mêmes : améliorer l'état de santé de la population et réduire le nombre de maladies et de décès prématurés, ainsi que l'incapacité et l'inconfort dus à la maladie au sein de la population.

Le Bureau du médecin-hygiéniste en chef (BMHC) est la division du ministère de la Santé chargée de l'orientation globale de la santé publique au Nouveau-Brunswick. La portée des travaux du BMHC est déterminée essentiellement par la pratique spécialisée de la santé publique, aussi couramment appelée la médecine communautaire. Parmi ses fonctions principales, notons une certaine responsabilité en matière de contrôle des maladies transmissibles; l'évaluation des menaces environnementales à la santé humaine; le fait d'offrir un leadership lors de situations d'urgence en santé publique; la supervision des activités de surveillance, d'analyse et de déclaration en matière de santé; la prestation de conseils d'expert sur la promotion de la santé et la prévention des maladies; et la formulation de recommandations et l'élaboration des politiques de santé publique.

Les programmes et les services du BMHC s'inscrivent dans trois grandes catégories : 1) le contrôle des maladies transmissibles, 2) la pratique en santé publique et la santé de la population et 3) la protection de la santé et des environnements sains. Ces catégories constituent les fondements de la structure organisationnelle du BMHC, chacune des catégories étant responsable d'un secteur bien défini de l'activité en santé publique. Les descriptions suivantes donnent un aperçu de chacun des domaines¹.

Direction de la prévention et du contrôle des maladies transmissibles

La Direction du contrôle des maladies transmissibles (CMT) assume des responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé publique* et comporte un éventail de programmes intégrés qui traitent des politiques, de la surveillance, de la prévention et du contrôle des maladies transmissibles. Le personnel de la Direction du contrôle des maladies transmissibles travaille de concert avec les partenaires à l'interne comme à l'externe à élaborer les politiques, les normes et les lignes directrices nécessaires pour prévenir les maladies transmissibles, en réduire le risque et les contrôler au Nouveau-Brunswick. La direction fournit des données épidémiologiques et des analyses pour soutenir les enquêtes en cas d'éclosion, et elle surveille et évalue les cas de maladies transmissibles particulières et les événements déclarables, depuis la grippe jusqu'aux zoonoses. Il revient aussi à la Direction du contrôle des maladies transmissibles d'acheter, d'entreposer et de distribuer des produits biologiques et des vaccins pour prévenir et contrôler les maladies transmissibles.

Direction de la pratique en santé publique et santé de la population

Cette direction est chargée de trois champs d'activité essentiels en santé publique : la pratique en santé publique, la surveillance de la santé de la population et la santé de la population. La pratique en santé publique comprend diverses activités telles que l'élaboration de politiques et de normes relatives à la santé publique, le perfectionnement professionnel continu en santé publique et le soutien de la communication et de la collaboration avec les intervenants tant au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick qu'ailleurs. La surveillance de la santé de la population comprend la collecte de données, la réalisation d'analyses et la création de rapports sur les tendances relatives à des sujets d'intérêt pour la santé de la population au Nouveau-Brunswick dans le but d'appuyer un processus décisionnel éclairé par des données probantes. Au nombre des activités et des stratégies relatives à la santé de la population

¹ Pour mieux comprendre la santé publique et le Bureau du médecin-hygiéniste en chef, veuillez consulter notre site Web <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc.html> pour obtenir la publication *Introduction à la santé publique au Nouveau-Brunswick*



figurent la planification et le suivi des programmes et des activités de santé publique destinés à améliorer la santé des Néo-Brunswickois, à réduire les inégalités en matière de santé parmi les groupes de population et à atténuer les répercussions de ces inégalités sur les individus.

Directions de la protection de la santé et des environnements en santé

Ces directions ont des responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé publique*, de la *Loi sur les endroits sans fumée*, de la *Loi sur les compagnies de cimetières*, de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* et de la *Loi sur les produits naturels*. Les deux directions collaborent pour s'acquitter de leurs responsabilités réglementaires par l'entremise d'un éventail de programmes intégrés destinés à prévoir, à prévenir et à contrôler les effets néfastes sur la santé découlant de l'exposition à des risques environnementaux pour la santé. Ces risques peuvent être de nature chimique, biologique, radiologique ou nucléaire et se trouver dans les aliments (p. ex. au restaurant), dans l'eau (p. ex. l'eau potable), dans le sol (p. ex. le radon ou l'arsenic) ou dans l'air (p. ex. la chaleur ou la pollution) ou encore dans une combinaison d'expositions découlant de l'environnement bâti où nous vivons, travaillons et nous divertissons.

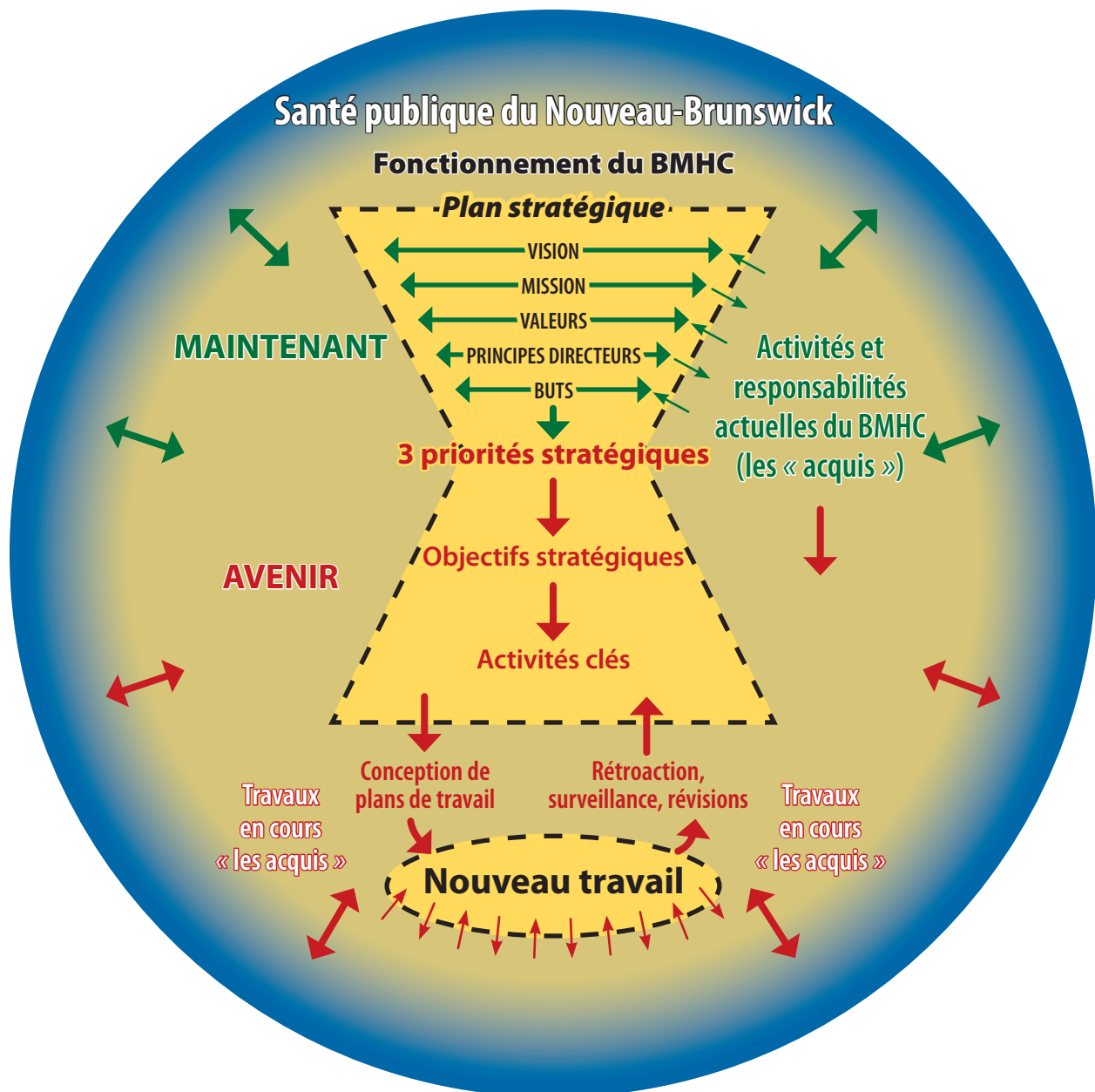
La Direction de la protection de la santé met en œuvre les programmes environnementaux de santé publique et les exigences des lois et des règlements y afférents par la promotion de la santé de l'environnement et l'éducation, l'attribution de permis, l'inspection, l'application de la loi et les enquêtes sur les risques environnementaux pour la santé et sur les maladies transmissibles possibles ou déclarés.

La Direction des environnements en santé élabore des programmes et des politiques de santé publique environnementale et apporte un soutien scientifique, toxicologique, médical et en génie au personnel de la Direction de la protection de la santé et aux médecins-hygiénistes dans les régions, collabore avec les intervenants sur les questions de santé publique environnementale et évalue les nouveaux risques environnementaux pour la santé en émergence au Nouveau-Brunswick.

Structure du plan

Les principaux éléments de ce plan stratégique sont la vision, la mission, les valeurs, les principes directeurs, les objectifs, les priorités stratégiques, les objectifs stratégiques et les activités clés. Signalons que tous les éléments du présent plan sont interdépendants et que le plan au complet s'inscrit dans les activités et les responsabilités continues du BMHC (les « acquis »). Le diagramme suivant est une illustration de ces éléments et de leur rapport au travail en cours du BMHC.

Schéma du plan stratégique



En partant des rebords extérieurs du schéma, le BMHC existe à l'intérieur du grand rôle de la santé publique dans la province du Nouveau-Brunswick, dont les rebords sont poreux, car chacun informe l'autre et lui est sensible. Dans toutes les lignes du diagramme, et surtout à l'intérieur de la forme en sablier, les rebords sont tout aussi poreux, un côté informant l'autre et lui étant sensible.

La zone **jaune** en forme de sablier au centre du dessin indique le présent plan stratégique et sa portée de trois ans.

En partant du sommet du diagramme, on voit une progression de la pensée depuis les notions les plus larges qui sont ramenées à trois grandes priorités stratégiques². Chacun des échelons rencontrés à partir du sommet du sablier indique une focalisation de la pensée conceptuelle, partant de notions élargies et allant vers des concepts précis, et remplit le rôle d'éclairer et de soutenir les objectifs du BMHC. Ces objectifs sont en grande partie atteints par le travail en cours du BMHC, et cette relation interactive entre orientation et travail en cours est rendue par la ligne discontinue du diagramme au travers de laquelle s'effectue un travail continu sur les plans de travail du personnel de chacune des sections du BMHC. Les activités en cours sont indiquées en **vert**, alors que les démarches futures, telles qu'éclairées par les trois priorités stratégiques du présent plan, sont indiquées en **rouge**. Ces trois priorités se situent au point le plus étroit du processus de conception, et elles sont formulées de manière à englober le travail le plus important pour le développement du BMHC à l'avenir plus précisément et, par extension, de la santé publique dans l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick en général.

À partir de ces trois priorités, une liste d'objectifs stratégiques et la justification associée à chacun d'entre eux en découlent au bas de la zone en forme de sablier du diagramme. À chacune des étapes, le niveau de précision augmente alors que chaque objectif se déploie en activités clés qui serviront à mesurer la réussite du plan pour le reste de la période de la planification stratégique. Le plan stratégique s'arrête là. Le dernier niveau, soit celui des plans de travail, relève de chacun des gestionnaires et de leur personnel, étant donné qu'ils planifient et intègrent ce nouveau travail aux plans de travail existants, que l'on appelle aussi « les acquis ».

Cette conception comporte un certain degré de résonance qui permet un va-et-vient entre les objectifs et les activités clés et le nouveau travail figurant aux plans de travail. Le plan stratégique guide la conception des plans de travail et l'exécution du nouveau travail en marge du travail continu du BMHC. Le mécanisme de va-et-vient fournira la rétroaction qui nous permettra de surveiller et de réviser les activités clés, voire les objectifs stratégiques, s'il y a lieu.

2 Aux fins du présent document, une priorité stratégique est une orientation définie en termes généraux pour le travail à venir

Principes fondamentaux

NOTRE VISION

Une population en santé au Nouveau-Brunswick.

NOTRE MISSION

Améliorer, promouvoir et protéger la santé des habitants du Nouveau-Brunswick.

NOS VALEURS

Intégrité, courage, milieu de travail sain, collaboration, réussite et service de qualité



Ces valeurs incarnent nos convictions et nos idéaux quant à ce qui constitue les meilleurs comportements et, par conséquent, influencent notre manière de travailler et éclairent les décisions que nous prenons. Chacune des valeurs énumérées ci-dessous est suivie d'énoncés clés qui précisent notre compréhension de la manière dont nous nous engageons à mettre nos valeurs en œuvre. En tant que Bureau du médecin-hygiéniste en chef, nous avons accepté d'adopter les valeurs suivantes dans la réalisation de notre travail :

- **Intégrité** : Mettre en œuvre les normes et remplir les attentes liées au rôle d'un organisme ou d'une personne, et ce, en faisant preuve d'équité, d'honnêteté, de travail assidu et de responsabilité.
- **Courage** : Agir selon les objectifs et les valeurs du BMHC, surtout lorsque confronté à des critiques; adopter des pratiques d'inclusion d'envergure dans tous les domaines de travail.
- **Milieu de travail sain** : Soutenir le perfectionnement professionnel du personnel du BMHC et y investir, favoriser des milieux de travail sains, promouvoir l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, favoriser le plaisir et rendre possible la satisfaction au travail.
- **Collaboration** : Soutenir le travail d'équipe et renforcer sans cesse les relations de travail coopératives avec les partenaires et intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux.
- **Réussite** : Célébrer la réussite en reconnaissant les efforts et les résultats des personnes et des équipes et en soulignant les réalisations en santé publique, tant à l'interne qu'à l'externe.
- **Service de qualité** : S'engager à offrir un service efficace, efficient et équitable.

Principes directeurs

Chacun des organismes a une identité propre qui le distingue nettement des autres; certains principes constituent donc les assises qui lui indiquent la direction à prendre. Nos principes directeurs sont les fondements sur lesquels notre travail s'appuie et qui définissent notre orientation. Voici nos principes directeurs :

- **Approche axée sur la santé de la population** : Se rapporte à la santé de la population mesurée par des indicateurs de l'état de santé tels qu'influencés par les déterminants sociaux de la santé. La santé de la population met l'accent sur des conditions et des facteurs interdépendants qui influent sur la santé des populations au cours d'une vie; elle repère les variations systématiques de fréquence de leur apparition et applique les informations qui en résultent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à améliorer la santé et le bien-être de ces populations (Santé Canada, 2001). L'objectif global de cette approche est d'améliorer la santé de toute la population et de réduire les inégalités en matière de santé entre les groupes.
- **Accent sur la prévention primordiale et primaire** : Les mesures de prévention primordiale inhibent l'émergence et l'établissement de conditions environnementales, économiques, sociales et comportementales, ainsi que de tendances culturelles qui sont réputées accroître le risque de maladie. La prévention primaire est la protection de la santé grâce à des efforts personnels et collectifs, tels que l'amélioration de l'état nutritionnel, la vaccination contre les maladies transmissibles et l'élimination des risques environnementaux comme la contamination des sources d'approvisionnement en eau.
- **Évaluation des risques et processus décisionnels éclairés par des données probantes** : Ce principe vise à accroître les données probantes axées sur la santé de la population et à réaliser d'autres activités en vue de renforcer l'obligation de rendre compte au regard des politiques et des programmes de santé publique. Elle vise à améliorer les résultats en matière de santé et la viabilité du réseau de santé³.
- **Justice sociale et environnementale** : La justice sociale et environnementale est l'atteinte de l'équité en matière de droits de la personne et de droits environnementaux. Elle se rapporte au traitement équitable de toutes les personnes et à leur participation significative, sans égard au statut social en ce qui a trait à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application des lois, des règlements et des politiques d'ordre environnemental. Elle fait essentiellement le lien entre l'environnement et son incidence sur la santé d'une population.

Buts

Pour réaliser notre mission, il a été établi que nous devons formuler nos buts globaux. Un élément essentiel à prendre en considération par rapport à ces buts est qu'ils soient assez vastes pour englober les rôles et les fonctions assumés à l'heure actuelle par l'ensemble du Bureau du médecin-hygiéniste en chef et qu'ils soient au cœur de notre travail à long terme.

Nos buts sont les suivants :

1. Prévoir, prévenir et contrôler les maladies transmissibles.
2. Prévenir les risques sanitaires qui menacent la santé publique et y réagir.
3. Produire et diffuser de l'information sur la santé de la population afin d'étayer la prise de décisions fondée sur des données probantes.
4. Renforcer la résilience des personnes⁴.
5. Bâtir des collectivités résilientes et des milieux sains.
6. Promouvoir, au BMHC, un milieu de travail sain et la compétence des effectif.

Ces buts seront mis de l'avant par la réalisation des activités clés découlant de nos priorités et objectifs stratégiques ainsi que le travail continu du BMHC dans le cadre des « acquis ». Ces buts transparaissent dans le tableau de la page 17.

3 Les politiques éclairées par des données probantes sont essentiellement liées au contexte dans lequel ces politiques et ces pratiques serviront et en tiennent compte. « La voie menant à des politiques et à des pratiques éclairées par des données probantes comporte trois phases actives de progression, selon le contexte de la politique [...] 1) trouver la source des données probantes (adopter), 2) se servir des données probantes (adapter) et 3) mettre en œuvre les données probantes (agir) [...] Pour promouvoir l'efficacité et la viabilité des mesures de santé publique, il est essentiel de comprendre comment les données probantes éclairent les politiques et les pratiques. » [Traduction] (Bowen et Zwi, 2005)

4 Résilience : « Dans le contexte d'exposition à d'importantes adversités, la résilience est à la fois la capacité des personnes à accéder aux ressources psychologiques, sociales, culturelles et physiques qui soutiennent leur bien-être ainsi que leur capacité personnelle ou collective de négocier pour que ces ressources soient offertes de manière culturellement significative. La résilience est plus susceptible de se manifester si nous fournissons les services, le soutien et les ressources de santé qui augmentent les possibilités que chaque enfant s'épanouisse de manière significative pour lui-même, sa famille et sa collectivité. » [Traduction] (Unger, 2012)

Le plan stratégique

Priorités et objectifs stratégiques, justifications et activités clés

Les priorités stratégiques ont pour objet de cerner les domaines auxquels on accordera la priorité au cours de la période actuelle de planification de trois ans. Pour établir les priorités et les objectifs stratégiques, l'équipe de gestion du BMHC a d'abord pris en considération des facteurs tels que le risque et la valeur. En fin de compte, cependant, les éléments clés pris en considération ont été un amalgame de priorités du gouvernement actuel (provincial et fédéral), d'occasions perçues et de données scientifiques en matière de santé publique.

Priorités stratégiques

1. Renforcer la capacité d'évaluation et de surveillance de la santé du BMHC
2. Renforcer la capacité du BMHC en matière de connaissances, d'éducation et de sensibilisation
3. Élaborer des politiques et des programmes efficaces et efficaces

De chacune des priorités découle un ensemble d'objectifs stratégiques. Chaque objectif stratégique est étayé par une justification qui explique pourquoi il a été choisi. Après les objectifs et la justification sont présentées les activités clés, qui sont des mesures visant à atteindre chaque objectif.



Priorité stratégique 1

Renforcer la capacité de surveillance et d'évaluation de la santé du BMHC

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1.1 Améliorer les pratiques en matière d'évaluation de la santé et de surveillance.

Justification

- ♦ Renforcer la capacité institutionnelle à guider les décisions et les mesures en santé publique éclairées par des données probantes.
- ♦ Créer une approche mieux normalisée et mieux coordonnée au sein du BMHC.

Activités clés

- ♦ Assurer un leadership sur le plan scientifique et technique et renforcer les partenariats afin de créer des approches mieux normalisées et coordonnées de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes sur la santé et les maladies de la population et sur les facteurs de risque connexes au Nouveau-Brunswick et dans ses régions.
- ♦ Élaborer pour le BMHC une stratégie d'évaluation, de surveillance, d'analyse et de diffusion relativement à la santé de la population.
- ♦ Élaborer pour le BMHC un plan d'action qui améliorera les processus de collecte des données, de contrôle de la qualité, de diffusion d'avis et de surveillance.

Priorité stratégique 2

Renforcer la capacité du BMHC en matière de connaissances, d'éducation et de sensibilisation.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

2.1 Comprendre les inégalités en matière de santé.

Justification

- ◆ Comprendre les différences quant à l'état de santé dans l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick.
- ◆ Comblent les lacunes dans les programmes et les services pour éliminer les différences en matière d'état de santé.
- ◆ Souscrire au cadre stratégique de la Stratégie en matière de modes de vie sains des ministres de la Santé canadiens qui compte la réduction des inégalités en santé comme l'un de ses deux objectifs.

Activités clés

- ◆ Préparer un document de travail conceptuel sur les inégalités en matière de santé au Nouveau-Brunswick.
- ◆ Repérer les lacunes actuelles en ce qui concerne les programmes et les services.

2.2 Renforcer l'éducation et la communication en matière de santé publique.

Justification

- ◆ Accroître les connaissances des personnes, des établissements et de la population dans son ensemble au sujet d'importants problèmes de santé et des facteurs qui ont une incidence sur la santé et ses déterminants connexes.
- ◆ Améliorer la capacité des personnes à se servir des renseignements pour réduire les risques, prévenir la maladie et promouvoir la santé ainsi qu'améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes au sein de la collectivité.

Activités clés

- ◆ Élaborer un cadre de communication en santé publique.

2.3 Améliorer les pratiques et les résultats en matière de sensibilisation.

Justification

- ◆ Renforcer la capacité organisationnelle à faire de la sensibilisation au nom des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises, et en partenariat avec eux, en vue d'une meilleure santé.

Activités clés

- ◆ Examiner les cibles et les pratiques actuelles en matière de sensibilisation et cerner les lacunes et les faiblesses.
- ◆ Élaborer un plan d'action en matière de sensibilisation pour combler les lacunes et les faiblesses.
- ◆ Produire et diffuser de l'information et des données probantes pour permettre la tenue de débats et la prise de mesures de manière éclairée.

Priorité stratégique 3

Élaborer des politiques et des programmes efficaces et efficaces

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3.1 Concevoir des politiques efficaces et viables sur le plan administratif et des programmes dans le contexte des ressources existantes.

Justification

- ◆ Soutenir les priorités du ministère qui sont d'assurer la viabilité et de repérer des inefficacités.
- ◆ Améliorer le fonctionnement sur le plan des programmes et de la gestion.
- ◆ Soutenir le classement par ordre de priorité, la planification, la surveillance et l'évaluation des interventions de santé publique.

Activités clés

- ◆ Répertoire les politiques administratives actuelles.
- ◆ Cerner les lacunes et établir les priorités.
- ◆ Élaborer des politiques administratives
- ◆ Définir les rôles et les responsabilités dans le domaine de la santé publique.
- ◆ Rechercher les ressources et les affecter correctement aux programmes actuels, élargis ou neufs.

3.2 Promouvoir et soutenir une saine alimentation et l'innocuité des aliments.

Justification

- ◆ Faire face à l'apparition de maladies non transmissibles et aux facteurs de risque associés tels que l'obésité.
- ◆ Offrir l'occasion d'aborder l'alimentation saine et l'innocuité des aliments de manière exhaustive et coordonnée au moyen d'une approche axée sur la santé de la population.
- ◆ Créer, au sein du BMHC, des efficacités en ce qui a trait aux programmes, aux politiques et aux services en matière d'innocuité des aliments et d'alimentation.

Activités clés

- ◆ Élaborer un cadre pour les aliments.
- ◆ Élaborer un plan d'action alimentaire.
- ◆ Élaborer un cadre d'action de la Santé publique en nutrition.

3.3 Améliorer la santé des populations des Premières Nations.

Justification

- ◆ Agir sur les importantes inégalités reconnues à l'échelle nationale quant à l'état de santé des populations des Premières Nations du Nouveau-Brunswick.
- ◆ Améliorer la santé des collectivités des Premières Nations au Nouveau-Brunswick en s'appuyant sur les relations existantes entre le BMHC, la Direction de la santé des Premières Nations et des Inuits et les Premières Nations, relations établies dans le cadre du travail réalisé au cours des dernières années.

Activités clés

- ◆ Repérer les lacunes dans les programmes et les services provinciaux de santé publique qui ont une incidence sur la population des Premières Nations.
- ◆ Élaborer un plan d'action destiné à combler les lacunes des programmes et des services de santé publique offerts aux Premières Nations par la province.

3.4 Améliorer la santé des enfants.

Justification

- ◆ Réagir à des données de recherche solides qui appuient la nécessité de mettre l'accent sur la santé et le développement de la petite enfance.
- ◆ Harmoniser nos efforts avec l'Agence de la santé publique du Canada, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Activités clés

- ◆ Élaborer pour le BMHC un cadre et un plan d'action pour la santé des enfants.

3.5 Prévenir les blessures non intentionnelles.

Justification

- ◆ Faire face au fait que les blessures sont une importante cause de décès prématurés et d'incapacité et qu'elles sont la principale cause de décès chez les enfants.
- ◆ Répondre à la nécessité d'une approche mieux coordonnée.

Activités clés

- ◆ Élaborer pour le BMHC un cadre et un plan d'action pour la prévention des blessures non intentionnelles.

3.6 Prévenir les risques pour la santé.

Justification

- ◆ Mieux prévenir les risques pour la santé connus et mieux y réagir, ainsi que prévoir et comprendre les risques potentiels qui pourraient influencer sur la santé de la population associés à l'environnement bâti, à l'industrie et aux contaminants en émergence.
- ◆ Travailler à de bons processus de planification pour prévenir les risques pour la santé qui peuvent avoir une incidence sur la santé de la population.

Activités clés

- ◆ Élaborer un plan pour travailler en partenariat avec les intervenants qui participent à la planification des transports et aux décisions en matière d'utilisation des sols et de construction de bâtiments en vue de promouvoir une perspective axée sur la santé publique dans la création des environnements bâtis.
- ◆ Élaborer un cadre selon lequel les évaluations de l'incidence sur la santé seront intégrées aux études d'impact sur l'environnement pour ce qui est des projets proposés qui risquent d'influer sur la santé de la population.

Sommaire

Le tableau suivant résume les priorités et les objectifs stratégiques ainsi que les activités sur lesquelles nous voulons mettre l'accent au cours des prochaines années pour nous aider à réaliser notre vision et à remplir notre mission. Alors que notre vision, notre mission, nos principes directeurs et nos buts resteront constants, nos priorités, nos objectifs et nos activités pourraient évoluer pendant le prochain cycle de planification stratégique.

Relier le plan à nos buts

Pour comprendre comment chacune des activités clés est liée à nos buts fondamentaux, chaque but a été codé et inséré dans la deuxième colonne du tableau à côté des activités qui s'y rapportent.

1. Prévoir, prévenir et contrôler les maladies transmissibles.
2. Prévenir les risques sanitaires qui menacent la santé publique et y réagir.
3. Produire et diffuser de l'information sur la santé de la population afin d'étayer la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de politique et de pratique.
4. Renforcer la résilience des personnes.
5. Bâtir des collectivités résilientes et des milieux sains.
6. Promouvoir, au BMHC, un milieu de travail sain et la compétence de l'effectif.

Priorité n° 1 : Renforcer la capacité de surveillance et d'évaluation de la santé du BMHC.

Objectifs stratégiques	Buts	Activités clés
1.1 Améliorer les pratiques en matière de surveillance et d'évaluation de la santé.	1, 2, 3	<ul style="list-style-type: none">◆ Assurer un leadership sur le plan scientifique et technique et renforcer les partenariats afin de créer des approches mieux normalisées et coordonnées de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes sur la santé et les maladies de la population et sur les facteurs de risque connexes au Nouveau-Brunswick et dans ses régions.◆ Élaborer pour le BMHC une stratégie d'évaluation, de surveillance, d'analyse et de diffusion relativement à la santé de la population.◆ Élaborer pour le BMHC un plan d'action qui améliorera les processus de collecte des données, de contrôle de la qualité, de diffusion d'avis et de surveillance.

Priorité n° 2 : Renforcer la capacité du BMHC en matière de connaissances, d'éducation et de sensibilisation.

Objectifs stratégiques	Buts	Activités clés
2.1 Comprendre les inégalités en matière de santé.	4, 5	<ul style="list-style-type: none">◆ Préparer un document de travail conceptuel sur les inégalités en matière de santé au Nouveau-Brunswick.◆ Repérer les lacunes actuelles en ce qui concerne les programmes et les services.
2.2 Renforcer l'éducation et la communication en matière de santé publique.	1 – 6	<ul style="list-style-type: none">◆ Élaborer un cadre de communication en santé publique.
2.3 Améliorer les pratiques et les résultats en matière de sensibilisation.	1 – 5	<ul style="list-style-type: none">◆ Examiner les cibles et les pratiques actuelles en matière de sensibilisation et cerner les lacunes et les faiblesses.◆ Élaborer un plan d'action en matière de sensibilisation pour combler les lacunes et les faiblesses.◆ Produire et diffuser de l'information et des données probantes pour permettre la tenue de débats et la prise de mesures de manière éclairée.

Priorité n° 3 : Élaborer des politiques et des programmes efficaces et efficaces.

Objectifs stratégiques	Buts	Activités clés
3.1 Concevoir des politiques efficaces et viables sur le plan administratif et des programmes dans le contexte des ressources existantes.	1, 2, 4, 5	<ul style="list-style-type: none">◆ Répertoire les politiques administratives actuelles.◆ Cerner les lacunes et établir les priorités.◆ Élaborer des politiques administratives.◆ Définir les rôles et les responsabilités dans le domaine de la santé publique.◆ Rechercher les ressources et les affecter correctement aux programmes actuels, élargis ou neufs.
3.2 Promouvoir et soutenir une saine alimentation et l'innocuité des aliments.	2, 4, 5	<ul style="list-style-type: none">◆ Élaborer un cadre pour les aliments.◆ Élaborer un plan d'action alimentaire.◆ Élaborer un cadre d'action de Santé publique en nutrition.
3.3 Améliorer la santé des populations des Premières Nations.	1, 2, 4, 5	<ul style="list-style-type: none">◆ Repérer les lacunes dans les programmes et les services provinciaux de santé publique qui ont une incidence sur la population des Premières Nations.◆ Élaborer un plan d'action destiné à combler les lacunes des programmes et des services de santé publique offerts aux Premières Nations par la province.
3.4 Améliorer la santé des enfants.	1, 2, 4, 5	<ul style="list-style-type: none">◆ Élaborer pour le BMHC un cadre et un plan d'action pour la santé des enfants.
3.5 Prévenir les blessures non intentionnelles.	2, 3, 4, 5	<ul style="list-style-type: none">◆ Élaborer pour le BMHC un cadre et un plan d'action pour la prévention des blessures non intentionnelles.
3.6 Prévenir les risques pour la santé.	1, 2, 4, 5	<ul style="list-style-type: none">◆ Élaborer un plan avec les intervenants de la santé et de l'environnement bâti pour appliquer une perspective de santé à l'utilisation des sols de la localité, à la planification des transports et aux décisions dans le secteur de la construction des bâtiments.◆ Élaborer un cadre selon lequel les évaluations de l'incidence sur la santé seront intégrées aux études d'impact sur l'environnement pour ce qui est des projets proposés qui risquent d'influer sur la santé de la population.

Prochaines étapes

La planification stratégique est un processus permanent. L'élaboration d'un plan n'est pas une fin en soi, mais plutôt le début du processus afin de transposer ce plan stratégique en mesures et pour l'élaboration d'indicateurs de rendement clés pour chacune des directions. À cette fin, il faudra que chacune des directions du BMHC repère les responsabilités qui lui incombent en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs stratégiques. Sous la surveillance des gestionnaires, le personnel du BMHC, y compris les médecins-hygiénistes, repérera ces activités clés et élaborera des indicateurs clés du rendement pour les intégrer aux plans de travail annuels des différentes directions. L'équipe de gestion du BMHC assumera la responsabilité de voir à ce que les plans de travail des directions abordent les activités stratégiques, et elle concevra un plan de surveillance des progrès du BMHC dans l'atteinte des objectifs stratégiques. On reconnaît que bon nombre des objectifs répertoriés dans le présent plan stratégique exigeront la prise de mesures en collaboration par différentes directions du Bureau. Les plans de travail des directions devront cerner clairement ces responsabilités partagées et s'assurer qu'il y ait une planification conjointe entre les directions au besoin.

De plus, l'équipe de gestion se réunira pour évaluer le processus de création de ce plan stratégique afin de recueillir des points de vue qui peuvent éclairer le processus de conception du prochain cycle de planification.

Conclusion

En résumé, *Plus haut et plus loin ensemble*⁵ établit clairement des priorités pour le BMHC et des activités clés que nous sommes déterminés à réaliser et à mesurer.

Le présent plan se veut un moyen de donner une orientation et des cibles aux nouvelles initiatives destinées à faire face aux défis actuels et futurs en matière d'amélioration de la santé de la population des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, tout en contribuant à la viabilité du réseau de santé du Nouveau-Brunswick et en influençant des changements de politiques chez nos partenaires.

Nous souhaitons remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du plan. Ce fut une démarche valable qui nous a permis de mieux connaître nos talents mutuels et de nous renforcer en tant qu'équipe. Nous sommes choqués d'avoir un effectif si dévoué, motivé, compétent et diversifié. C'est notre culture du travail en équipe, de collaboration et de cohésion ainsi que notre niveau de consensus qui nous assurent de solides assises pour continuer à travailler ensemble, en partenariat avec nos intervenants, dans notre cheminement vers la concrétisation de notre vision et la production de résultats au regard de nos priorités.

Nous avons hâte de travailler avec le personnel du BMHC à l'élaboration des plans de travail qui donneront vie au présent plan stratégique visionnaire.

Références

Bowen, S. et Zwi, A.B. (2005). « Pathways to 'Evidence-Informed' Policy and Practice: A Framework for Action » PLOS Medecine, volume 2, no 7 (2005), p. e166. Doi:10.1371/journal.pmed.0020166

Ungar, M., « What is resilience? ». Extrait de la page d'accueil du Resilience; Research Centre, Université Dalhousie, Halifax (N.-É.) (2012). Consultée en juin 2012 au <http://resilienceproject.org>

5 Le présent plan stratégique est accessible sur le site Web du BMHC au <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc.html>